



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 6/2022

Séance ordinaire du 08 novembre 2022
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Stéphane BRUNEAU

Membres présents :	72
Membres absents excusés :	7
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Anne-Catherine Doyer, Gabrielle Garoflid et Laoreta Halili et MM. Guy Chassang, Tauno Jalanti, Michael Mäder et Claude Matter.

Absent non excusé : -

A 19h30, **M. Stéphane Bruneau**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale et M. Niklaus, Boursier communal.

Il tient également à remercier nos secrétaires ainsi que toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Lucas Bastian et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Il remercie d'avance les conseillers de bien se rappeler les consignes de fonctionnement, notamment de bien attendre que le vote soit ouvert pour agir et d'éviter de vous en servir comme projectile.

Pour les prises de parole, vous pouvez soit vous déplacer à la tribune pour des interventions plus longues ou rester à votre place pour des interventions courtes. Dans ce cas, merci d'attendre l'un des micros. Nos scrutateurs MM. Georges Auberson et Pierre Borel se chargeront de vous l'apporter et il les en remercie.

Le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel est fait au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 68 personnes présentes.



COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Depuis le dernier Conseil, plusieurs familles palinzardes ont connu la perte d'un proche, dont Monsieur Claude Forney, ancien conseiller communal de 1981 à 2001. Nous sommes en pensée avec les familles.

En mémoire, il nous propose de nous lever et de respecter une minute de silence.

Au titre des événements marquants d'une vie, il a eu le plaisir et la chance de rencontrer ces dernières semaines quatre nonagénaires. Ces rencontres sont toujours très riches, avec des expériences très différentes ainsi que des philosophies de vie inspirantes. Dont Madame Petitpierre, ancienne conseillère communale dans les années 80 ainsi que Madame Cochand. Cette dernière visite a revêtu un aspect particulier puisqu'il avait eu l'occasion de rencontrer son mari, sa première visite de nonagénaire, en début d'année en remplacement du président Laurent Balsiger appelé sur d'autres représentations ce jour-là.

Ces deux derniers mois nous ont aussi apporté leur lot de démission : Madame Nathalie Mezenen :

M. le Président,

Chers, chères collègues,

Par la présente je vous fais part de ma démission du conseil pour le 31 décembre 2022. En effet nous déménageons, nous avons trouvé dans une autre commune, un appartement mieux adapté à ma situation.

Lors de mon assermentation, pour pouvoir siéger, le conseil a dû déménager de la salle des combles à la salle de spectacle et faire poser un lift pour que je puisse accéder à cette salle. Mon 1^{er} défi venait d'avoir lieu. Au cours de mes années de fonctions nous avons essayé, mon groupe et moi, que lors de manifestations et de différents préavis, on pense aux personnes à mobilité réduite, la tâche n'a pas toujours été écoutée. Effectivement la réalisation de projets adaptés coûte, mais je pense qu'une commune comme Épalinges se doit de prévoir un minimum de budget pour ces citoyens en situation de handicaps.

En vous souhaitant de bons débats et de bonnes fêtes de fin d'année, je vous souhaite, M. le Président, cher et chères collègues, mes meilleures salutations.

Ainsi que Madame Laurence Ospel Duvoisin :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions de conseillère communale au sein de notre commune d'Épalinges.

En effet, il m'est devenu impossible de m'investir totalement dans mon mandat politique, à côté de mes engagements tant professionnels que familiaux.

J'ai eu plaisir et fierté à exercer le mandat politique qui m'a été confié. J'y ai aussi cultivé des amitiés qui m'ont enrichie et plus encore, des relations, au-delà des différences partisanes, toujours respectueuses. Signe que notre démocratie est en bonne santé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers Communaux, mes salutations les meilleures.

Nous remercions nos collègues démissionnaires de leur investissement au sein de notre Assemblée et nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de leurs activités.



Le 31 Octobre, en compagnie de Monsieur le Syndic, de Madame la Municipale Brigitte Crottaz et Monsieur le Municipal Roland Perrin, nous avons reçu, à l'initiative du Conseiller Félix Schmidt, une délégation de la commune de Kukes en Albanie. A leur demande, il s'est prêté à l'exercice de leur expliquer, en anglais avec traduction en simultané en albanais, le fonctionnement de notre Assemblée. Il espère avoir été clair et convaincant sur notre institution et que cela leur donnera peut-être des idées dans l'optique d'améliorer leur système démocratique.

Dans le cadre de la vie culturelle de notre Commune, il a été ravi de rencontrer bon nombre d'entre vous lors du vernissage de l'exposition d'automne par l'Atelier des Craies magiques, lors de la pièce de théâtre Boeing-Boeing et surtout pendant le Festival 1066. Après deux ans d'absence, cette édition a été un véritable succès ; toutes nos félicitations aux organisateurs et surtout aux bénévoles.

Le Conseil du mois de décembre est fixé à 18h30 et sera suivi de notre traditionnel souper de Noël. Cette année encore, le restaurant de l'Union sera en charge de la prestation de restauration. La satisfaction globale de l'année passée nous a encouragé à reprendre le même établissement. A cette occasion, le trésorier de l'association Médecins Action Santé Migrant-e-s nous présentera leurs actions et chacun pourra, à sa guise, décider de céder son jeton de présence à cette association.

Afin de ne pas terminer la séance de Noël à une heure indue et tenant compte d'un ordre du jour déjà un peu chargé, il vous serait reconnaissant de bien vouloir reporter vos dépôts de postulats, motion et initiatives à la séance de février dans la mesure du possible.

Le secrétariat vous enverra cette semaine encore un lien Doodle pour vous inscrire à ce souper.

Ces dernières semaines, il a également reçu deux courriers dont il va vous faire lecture. Le premier provient de la Municipalité et porte sur une dénonciation de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président du Conseil communal,

Le 10 octobre dernier, la Municipalité a rencontré le Bureau du Conseil communal pour lui exposer la problématique suivante :

Comme vous le savez, un conflit juridique oppose depuis plus de dix ans la Commune d'Épalinges et le bureau CSD Ingénieurs SA dans le dossier relatif à la construction d'un terrain synthétique de football à la Croix-Blanche. Pour résumer la situation, le bureau CSD a été mandaté par la Municipalité pour étudier le sous-sol de la zone devant accueillir ce terrain synthétique ; une fois cette étude terminée, les travaux ont été lancés et le terre-plein a commencé à s'effondrer.

La Municipalité considère que le bureau CSD a mal évalué la stabilité de ce terrain et qu'il doit prendre en charge les coûts importants représentés par les travaux déjà réalisés ainsi que de stabilisation du terrain – sans parler des frais juridiques considérables engagés depuis. Tous ces frais se montent à près de deux millions de francs. En outre, le rétablissement de l'état antérieur des lieux (avant les travaux) coûtera à lui seul près de quatre millions de francs selon les études effectuées à ce jour. La valeur litigieuse est donc importante pour la commune.

Lors d'une audience d'instruction qui a eu lieu le 17 novembre 2021 devant la Juge déléguée de la Chambre patrimoniale Cantonale, M. Félix Schmidt, assisté de son avocat, a représenté le bureau CSD. Au cours de celle-ci, M. Schmidt a défendu les intérêts de CSD et s'est opposé à ce que l'expert pourtant très qualifié proposé par la Commune d'Épalinges soit désigné pour examiner les variantes proposées par la Commune d'Épalinges. À ce moment-là, la



Municipalité s'était déjà posé la question de l'existence d'un conflit d'intérêts à l'égard de M. Félix Schmidt. Mais jusque-là, l'intervention de M. Schmidt, si elle n'était pas exempte de la promotion d'intérêts privés prépondérants, n'appelait que le renforcement de la vigilance de la Municipalité.

Le 16 août 2022, une séance relative à la mise en œuvre d'une expertise complémentaire réunissait l'avocat de CSD, l'avocat de la Commune et l'experte désignée par la justice. À cette occasion, l'avocat de CSD a annoncé d'entrée de cause que les variantes qui faisaient l'objet de l'expertise n'étaient probablement plus d'actualité, car la Municipalité d'Épalinges étudiait une variante consistant à valoriser le remblai en l'utilisant pour combler la route de Berne dans le cadre de l'agrandissement du M2. L'avocat de CSD a aussi dit que le Canton de Vaud était d'accord avec cette solution qui avait été examinée positivement par une commission interdépartementale. Après avoir fait cette communication, l'avocat de CSD s'est demandé si l'on ne devait pas suspendre l'expertise. L'avocat de la Commune s'est opposé à toute suspension et a fait savoir à Me Pache et à l'Expert qu'il allait contacter la Municipalité d'Épalinges pour savoir ce qu'il en était car il n'avait pas connaissance des faits exposés par l'avocat de CSD.

Au vu de ces affirmations, la Municipalité s'est informée auprès de la DGMR de ce qu'il en était de ce projet qui n'avait fait l'objet d'aucune demande ni étude de sa part.

Dans sa réponse, la DGMR, explique que le caractère « peu usuel » de cette idée de couverture, qui provenait du bureau d'ingénieurs CSD, impliquerait, avant toute étude, des démarches approfondies quant aux procédure(s) d'approbation(s). La DGMR conclut ainsi son courrier adressé à la Municipalité le 14 septembre 2022 :

Sur la base de cette première analyse, la possibilité que cette idée se concrétise dans le cadre du projet de développement des métros semble peu réaliste. Dès lors, il y a lieu de décorrélérer la procédure judiciaire en cours entre votre commune et le bureau CSD de l'hypothétique solution technique évoquée dans votre courrier.

La Municipalité s'est ainsi vu confirmer que M. Schmidt a proposé cette idée de couverture de la route de Berne aux services de l'Etat. La Municipalité regrette que M. Schmidt interfère dans la procédure juridique qui oppose le bureau CSD Ingénieurs et la Municipalité en faisant fi de la nécessaire séparation des dossiers et des instances dont il fait partie en qualité de Conseiller communal et membre de la commission d'urbanisme et des constructions.

Plus récemment encore, la Municipalité a appris que lors de l'audience qui a eu lieu le 26 octobre 2022, M. Schmidt, après s'être présenté comme l'administrateur président de CSD, a fait une déposition, à la demande de CSD, pour relever que les variantes qui font actuellement l'objet de l'expertise empiètent sur la forêt, laissant entendre par là qu'elles ne sont pas réglementaires.

En fin de compte, la Municipalité considère ainsi que l'attitude de M. Schmidt est révélatrice d'un conflit d'intérêt concret et manifeste et que des mesures à son encontre doivent être prises en vertu de l'art. 17 du règlement du Conseil communal.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président ayant eu connaissance de cette lettre que récemment, le Bureau vous fera part de ses conclusions lors de la séance du Conseil du mois de décembre.

Le second courrier provient du « Groupe de propriétaires voisins » représenté par Monsieur Samuel Feuz et porte sur l'objet en discussion ce soir, à savoir le budget. Bien évidemment, il a l'accord de l'auteur pour lire cette lettre.



*Monsieur le Président du Conseil Communal d'Épalinges Stéphane Bruneau,
Nous venons de découvrir l'ordre du jour du prochain Conseil Communal d'Épalinges du
8 novembre 2022 accompagné du projet de budget 2023.*

*A la lecture de ses documents, on peut noter qu'un montant de 15 millions est prévu pour la
réalisation d'un chauffage à distance (CAD).*

*Effectivement, il est mentionné dans le projet du budget 2023, sous « plan des dépenses
d'investissements 2023 à 2027 », dans « crédit à voter », les éléments suivants :*

- page 77 Sous Rubr. 5011, Crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de
constructions pour 1'500'000.-, de 2023 à 2026 (inclus le CAD ?) ;*
- page 77 Sous Rubr. 5030, Rénovation des vestiaires du terrain de football du Bois-de-la-
Chapelle, avec dépôt souterrain pour la voirie de 3'000'000.- de 2023 à 2025 ;*
- page 78 Sous Rubr. 5030, Réalisation d'un chauffage à distance (CAD) et réhabilitation
des locaux de la voirie pour 15'000'000.-, de 2024 à 2027.*

*Les libellés ci-dessus correspondent, au projet de mise à l'enquête d'implantation de la
centrale de chauffage au Ch. du Bois-de-la-Chapelle (voirie) et montre la détermination de
la Municipalité à aller de l'avant avec ce projet. Nous comprenons que la CAD est un projet
prioritaire de la commune mais le budget, tel que présenté ici, présuppose que cela se fera au
Ch. du Bois-de-Chapelle, voirie (!).*

*Nous nous étonnons qu'une Municipalité mette en votation au Conseil Communal des
demandes de crédits pour cette CAD alors qu'une pétition contre cette implantation a été
déposée le 11 avril 2022 à la Municipalité (comptant 43 signatures, mais annoncé au CC à
26 signatures). D'autre part, ce même projet d'implantation de la centrale de chauffe CAD,
mis à l'enquête du 16 juillet au 14 août 2022, a engendré un nombre très important
d'oppositions. (de l'ordre d'une quarantaine, voir plus selon les critères de calculation).*

*A ce jour, les pétitionnaires et opposants n'ont reçu aucune réponse des autorités ni des
commissions à nos interrogations et propositions mentionnées dans notre pétition, ni sur
l'opposition déposée sur la mise à l'enquête d'implantation de la centrale de chauffe au
Ch. du Bois-de-la-Chapelle (voirie) du 16 juillet 2022.*

*D'autre part, nous nous étonnons d'un mélange de budget, de 3'000'000.- pour une
rénovation des vestiaires du foot (sûrement le nouveau bâtiment D) et d'un dépôt souterrain
pour la voirie (sûrement le nouveau bâtiment C). Ce qui peut créer que de la confusion dans
les esprits et un manque de clarté dans les débats. Il serait logique de séparer en 2 budgets
ce montant de 3'000'000.- Et donc ainsi rendre possible pour les Conseillers d'accepter,
séparément la rénovation des vestiaires et par exemple de refuser le dépôt souterrain pour la
voirie, à cet emplacement (ce dépôt faisant partie assurément du projet d'implantation de la
centrale de chauffe, ou en subi les conséquences, et tout ceci en cours de procédure de la mise
à l'enquête).*

*Nous sommes également très surpris que les montants indiqués dans le budget : $15 + 3 = 18$
millions sont presque 3x supérieur à ce qui a été indiqué dans le dossier de la mise à l'enquête
d'implantation de la centrale de chauffe CAD au Ch. du Bois-de-Chapelle. Voir dossier
CAMAC page 5/9 sous pos. 66 d'un montant estimatif des travaux de 6'800'000.- CFC 1 à 5
(CHF).*

*Merci par avance de bien vouloir prendre en considération nos observations. Entretemps,
recevez Monsieur le Président du Conseil Communal d'Épalinges, nos meilleures salutations.*

*Aujourd'hui, il a eu le plaisir d'initier la première séance de la Commission des pétitions. Elle
s'est constituée et a désigné M. Fabien Loi Zedda en tant que Président et M. Richard Golay
en tant que vice-président. Il les félicite. Cette commission pourra ainsi se mettre à l'ouvrage
dès qu'un sujet sera à traiter.*



Et pour en finir avec ses communications, il vous rappelle quelques règles. Merci de bien vouloir rappeler votre nom lors de votre prise de parole, de respecter les salutations d'usage, de respecter les temps et ordre de paroles ainsi que l'ensemble des membres de cette Assemblée lors de vos interventions. Merci d'agir en conséquence.

Le Président en a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur le procès-verbal.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote du procès-verbal.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLERS COMMUNAL.

Le Président invite Monsieur Yves Morcaut, pour le PLR, à s'avancer et l'Assemblée à se lever. Conformément à l'article 5 de notre règlement, les nouveaux conseillers doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de son nom, il est invité à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Monsieur Yves Morcaut est félicité et applaudi, il peut donc rejoindre son groupe et siéger valablement. L'Assemblée est maintenant au nombre de 69 personnes.

4. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, M. LE CONSEILLER COMMUNAL MARC VERAGUTH.

Le Président invite M. le Conseiller Marc Veraguth à venir au pupitre pour la lecture de son rapport (au dossier).

Le Président le remercie pour le travail réalisé dans le cadre de ce rapport, qui est également à disposition des conseillers sur l'Extranet du Conseil.



5. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT 2021-2022 DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS, M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALANO CAUDERAY.

Avant de laisser la parole à M. le Conseiller Alain Cauderay, le Président informe le Conseil qu'il a été interpellé sur ce point de l'ordre du jour. Afin de lever tout doute, il tient à rappeler à l'Assemblée l'article 47 alinéa 2 de notre règlement : « La commission permanente d'urbanisme et des constructions rapporte au Conseil au moins une fois par année sur son activité ».

Ce point éclairci, il invite M. le Conseiller Alain Cauderay à venir au pupitre pour la lecture de son rapport (au dossier).

Le Président le remercie pour le travail réalisé dans le cadre de ce rapport, qui est également à disposition des conseillers sur l'Extranet du Conseil.

M. Félix Schmidt remercie la commission ainsi que son président pour leur engagement et travail remarquable effectué cette année.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ M. Alain Monod, Syndic

Préparation d'une éventuelle pénurie d'électricité et mesures prises. Ce n'est pas encore la réponse à l'interpellation de M. Laurent Balsiger déposée le 20 septembre, celle-ci sera transmise pour la séance de décembre. Mais sur ce sujet, la Municipalité n'est évidemment pas restée les bras croisés. Pour preuve, le 10 octobre déjà, nous informions les collaborateurs de certaines décisions prises, notamment s'agissant des températures dans les bâtiments communaux. Nous avons aussi fait un courriel aux sociétés sportives, pour leur dire que nous allions effectivement baisser les températures s'agissant des vestiaires et des installations sportives, ainsi qu'à la direction des écoles et aux garderies pour les mêmes motifs. Cela a été le premier effet immédiat sur lequel nous avons une prise directe. Avec Monsieur Mischler, ils ont participé la semaine passée à une séance d'information organisée par les préfectures en collaboration avec le Service Cantonal de la sécurité civile et militaire. Pour la petite histoire, on nous a longuement expliqué les risques par rapport à l'éventuelle pénurie. Et lorsqu'ils sont rentrés en voiture, ils ont eu le privilège d'écouter les informations de la Radio romande à 19 heures disant que le Conseil Fédéral venait de communiquer qu'il y a peu de risques qu'on ait une pénurie d'électricité. Mais toujours est-il que le risque est à hauteur de 5 à 10 %. Donc on ne peut pas le négliger. L'avantage est qu'on a quand même un petit peu de temps, parce que cette pénurie, si elle devait se dérouler, serait probablement aux alentours de fin février début mars 2023. On parle évidemment ici de délestage et pas de blackout. Tout le monde s'entend pour dire que la coupure totale d'électricité pendant une période donnée n'a pas beaucoup de risques de se produire. En revanche, un délestage pourrait être prévu, à savoir par exemple que toutes les huit heures on pourrait nous priver d'électricité pendant quatre heures, ou dans le pire des scénarios, variante 50-50, on nous prive tous les quatre heures de



quatre heures d'électricité. Donc on doit prendre un certain nombre de mesures, avec des obligations de communication Cantonale. La première consiste à organiser, pour les communes, par tranche de cinq mille habitants, des points de rassemblement d'urgence. Ces points de rassemblement d'urgence doivent permettre à une population vulnérable de s'y rendre. Une des mesures serait de nous permettre, par exemple, de maintenir la continuation des activités communales pour ainsi permettre aux citoyens de venir nous annoncer un événement qui nécessite une intervention d'urgence à son domicile. Parce que les systèmes de communications usuels ne fonctionneront plus et que nous serons plus qu'équipés de radio Polycom pour communiquer. On a décidé d'un point de rassemblement d'urgence sur les hauts de la Commune, à la grande salle et d'un autre sur les bas de la Commune « Croisettes Tuileries », soit dans les nouvelles salles de gymnastique de Bois-Murat. Ces deux points de rassemblement d'urgence doivent être communiqués jusqu'au 16 décembre au Canton, accompagnées de directives assez précises à propos des équipements qu'il conviendra de mettre à disposition. Les autres dispositions seront communiquées en temps utile au Conseil et la population. Dans la mesure où toutes les communications seront déficientes, les informations d'ordre général qui devront être données à la population, soit au niveau fédéral ou cantonal, le seront à travers la Radio suisse romande. Ce qui signifie qu'il serait utile d'avoir une radio qui fonctionne à piles plutôt que sur le secteur.

Téléthon le samedi 03 décembre 2022. Comme chaque année, les sapeurs-pompiers volontaires sont très actifs en ce qui concerne le Téléthon. Merci de leur faire bon accueil le samedi 3 décembre. Cette année, la peluche est un magnifique renard prénommé Jules. Il y aura également du vin chaud et d'autres manifestations organisées par les sapeurs-pompiers lors de cette journée.

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

Transfert de l'agence des assurances sociales d'Épalinges à Pully. Depuis de nombreuses années, la gestion des aides sociales et RI pour les bénéficiaires d'Épalinges s'effectue depuis le centre social régional de Pully. L'Agence des assurances sociales avait elle était maintenue à l'époque dans les bureaux de l'administration communale. Depuis le Covid, la population s'est habituée à régler les questions par téléphone, ce qui a réduit considérablement les passages à l'agence d'Épalinges. La préposée n'utilise les locaux qu'un jour par semaine et la plupart des entretiens ont lieu sur rendez-vous sans que cela réduise l'accès des bénéficiaires aux prestations. Avec l'accord de la direction du Centre social régional, la Commune va récupérer l'ensemble des locaux à disposition de l'agence pour l'Office de la culture à partir du 3 janvier 2023. L'accès aux prestations ne sera en aucun cas réduit. Un bureau sera à disposition de la préposée pour accueillir sur rendez-vous des personnes à mobilité réduite ne pouvant pas se rendre à Pully. De plus, comme cela se pratique déjà actuellement, dans des cas particuliers, les assistants sociaux et les préposés peuvent se rendre directement au domicile des demandeurs.

Chantier de Bois-Murat. Le chantier du bâtiment A est achevé. Nous réglons actuellement des problèmes de malfaçon du réseau sanitaire et du chauffage qui occasionnent encore des désagréments pour les usagers. La mise en route du chantier du bâtiment D et la finalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment F ont nécessité de prendre des mesures complémentaires de sécurité pour les usagers. A l'horaire strict déjà imposé pour le passage des piétons et la sécurisation des chantiers,



nous avons décidé de canaliser le flux des piétons sur les trottoirs par des barrières à treillis, de déplacer la zone de desserte des mini bus scolaires au niveau des parkings des enseignants à l'ouest du bâtiment F et finalement d'engager un Securitas pour veiller à la sécurité des usagers aux heures de pointe.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Report de la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Laurent Balsiger concernant la fibre optique au prochain Conseil. Elle présente ses excuses à M. Balsiger car elle n'est pas en mesure de répondre aujourd'hui à l'interpellation posée quant à la fibre optique. La Municipalité a rencontré ce matin Swisscom pour discuter la façon dont le déploiement est prévu dans la Commune. Il doit y avoir encore quelques discussions qui permettront de transmettre une réponse lors du prochain Conseil.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Etat des travaux en cours sur le territoire communal. Tout d'abord, un point de situation sur les travaux routiers réalisés par la Commune.

- Chemin du Pré d'Yverdon : les travaux sont terminés avec la pose d'un revêtement phono-absorbant. Les mesures de bruit sont faites, on attend les résultats.
- Chemin du Bois-de-Menton : les travaux sont terminés. Un revêtement composé de 100% d'enrobés recyclés a été posé.
- Route de la Croix-blanche : les travaux sont terminés. Les travaux de rénovation d'une conduite du service des eaux ont causé quelques déformations du trottoir déjà remis à neuf. Les frais de remise en état sont pris en charge par ce service.
- Pont de la Girarde : selon les informations reçues, le pont sera entièrement livré à la circulation d'ici 2 semaines. Le revêtement final de la chaussée sera posé au printemps prochain.
- Chantier des chemins du Ruisseau-Martin et de la Laiterie : malgré quelques incidents (fuites sur une conduite d'eau) les travaux se déroulent à satisfaction. Il est prévu de démonter la place provisoire de rebroussement pour les bus ce vendredi. Il ne devrait donc plus y avoir de travaux de nuit cette année. Le trottoir devrait être terminé d'ici une dizaine de jours.

Il remercie les habitants touchés par ces travaux qui ont fait preuve d'une grande compréhension pour les désagréments causés. Il remercie également l'équipe technique du Service des travaux pour l'effort particulier qui a été fait pour minimiser au maximum ces désagréments.

Passerelle sur le Flon Morand. D'autre part, la passerelle sur le Flon Morand, reliant le Bois de la Chapelle à Vers chez les Blanc, qui avait été endommagée par la chute d'un arbre et montrait des signes avancés de fatigue, a été reconstruite par l'équipe forestière communale appuyée par celle de Lausanne.

Oie-s. Enfin, il convient de remercier M. Morand qui a permis de trouver un compagnon à l'oie esseulée de la Girarde. Le couple a l'air de très bien s'entendre. Ces remerciements sont accompagnés de 2 bouteilles de vin de la Commune qui lui seront remises au nom de la Municipalité en fin de séance.

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

-



7. BUDGET 2023 - APPROBATION.

La Commission des finances nous ayant fait parvenir son rapport nous permettant de le transmettre à l'ensemble du Conseil, et en vertu de l'article 53 de notre règlement, le Président demande si 10 conseillers au moins en souhaite la lecture. Cela n'étant pas le cas, il ouvre la discussion.

M. Guillaume Graf prend la parole au nom du PLR. Le budget qui nous est présenté est similaire au budget des années précédentes, il présente une marge d'autofinancement de CHF 1'150'000.-, ce qui serait très problématique voire inacceptable si les budgets des années précédentes avec des marges d'autofinancement similaires n'avaient pas donné lieu à des comptes équilibrés sans recours au fonds de réserve hormis une ou l'autre mauvaise année.

Nous notons que l'augmentation des ETP ne se calme pas bien au contraire, pour rappel en 2018 nous avons légèrement moins de 75 ETP contre 91 ETP selon le budget 2023.

Cette année en particulier une part non négligeable des augmentations sont dues à des souhaits ou vœux du Conseil en particulier de la Cogest. Il est donc difficile de le reprocher à la Municipalité, même si ce n'est pas le cas de tous les ETP en particulier les concierges. Néanmoins, ces augmentations continues ne pourront pas durer éternellement.

En effet, comme vous le savez, les charges non-maîtrisables augmentent de manière constantes et soutenues. En outre, la Municipalité a un programme d'investissement très ambitieux et les charges d'amortissement de certains gros travaux vont bientôt commencer à se faire sentir. Si on ajoute à cela le retour de l'inflation qui augmente sensiblement les taux d'intérêt et qui engendre des accroissements de charges sur presque tous les postes, il nous semble que la marge de manœuvre de la Municipalité se réduit comme peau de chagrin.

Le groupe PLR vous invite donc à valider le budget, et remercie d'avance la Municipalité de continuer sa recherche des pistes d'économies, comme elle le fait actuellement activement pour nos dépenses d'électricité. Merci pour votre attention.

Mme Manon Reist prend la parole au nom des Vert'libéraux. Nous remercions la Municipalité ainsi que les employés communaux pour le budget complet et réfléchi qui nous est soumis ce soir.

Néanmoins, nous constatons qu'on nous présente un budget dont la marge d'autofinancement reste négative (de plus de 1 million). Ceci signifie que nous ne pourrions pas rembourser les emprunts venant à échéance en 2023 (2 mio) et que nous devons les refinancer par un nouvel emprunt !

En plus, nous ne finançons nos investissements que par des emprunts nouveaux ou des prélèvements sur les réserves accumulées par nos prédécesseurs.

Nous sommes en année de relativement bonne conjoncture, avec un taux de chômage très bas et des intérêts encore très bas. Ce sont des années où il nous semble plus judicieux de faire des réserves. Ainsi, nous pourrions nous interroger sur la façon dont nous pouvons revenir à une maîtrise de nos finances.

Dans un texte récent « programme de législature, vision politique pour l'avenir », la Municipalité considère que la croissance rapide d'Épalinges n'est pas une contrainte mais une opportunité.

Manifestement, l'évolution financière de la Commune ne témoigne pas du bien-fondé de cette affirmation.

Avoir des ambitions c'est bien, c'est même souhaitable, à condition de pouvoir les financer. Sans une vision et une stratégie claire nous risquons fort de subir un endettement croissant. Les VL se sont déjà prononcés lors de la discussion sur la limite d'endettement. Nous ne



voulons pas transmettre nos dettes à nos descendants ni ne voulons de hausse d'impôts, qui passeraient de toute façon par un referendum. Nous devons prendre nos responsabilités, faire des priorités, repousser certaines dépenses ou investissements si nécessaire.

Par ailleurs, nous devons d'autant plus être prudents que la situation risque de se détériorer à l'avenir par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie, la hausse des taux d'intérêts et une conjoncture internationale peu optimiste.

Pour cela, nous proposons d'organiser un groupe de travail commun : Municipalité, commission des finances et commission d'urbanisme pour y réfléchir, en bons gestionnaires. Nos anciens l'avaient fait en leur temps pour arrêter leur stratégie à 15 ans qui s'était avérée payante : Ils n'avaient eu besoin de pas moins de 30 réunions (livre de monsieur Francis Michon « l'urbanisation d'Épalinges 1950-2000 »).

Ce groupe pourra par exemple étudier les pistes suivantes :

- relancer la construction de villas pour attirer des contribuables aisés, en particulier les cadres travaillant sur le Biopôle ou au CHUV ;
- étudier comment bénéficier de rentrées fiscales liées au Biopôle ou à d'autres surfaces d'activités à créer sur la commune ;
- attirer des entreprises écoresponsables et des commerces ;
- freiner temporairement les investissements et être plus sélectifs dans nos choix ;
- optimiser les besoins en ressources humaines ;
- refinancer notre endettement à court et moyen terme sur du plus long terme pour bénéficier de taux encore relativement cléments tant qu'il est encore temps ;
- voir dans quel sens influencer la nouvelle définition du PALM de 2025 au service d'une nouvelle stratégie de développement ;
- Etc.

Mme Noémie Neumann Donegani pose une question à la Municipalité. Après avoir épluché le budget 2023, elle aimerait des éclaircissements sur l'anticipation de rentrées fiscales de 7.3% supplémentaires par rapport à 2022. Le contexte politique et économique nous est présenté comme sombre et l'avenir ne s'annonce pas très propice. Pourriez-vous nous expliquer sur quoi vous vous êtes basés pour justifier cette augmentation ?

M. Maurice Mischler, Municipal, répond que c'est basé sur des analyses financières qui sont faites. Mais vous parlez d'une augmentation de 7,3 %. Il faut bien distinguer les personnes physiques des personnes morales. Pour les personnes physiques, c'est toujours relativement délicat parce qu'il peut y avoir des rattrapages, un certain nombre de taxations qui ne sont pas encore faites. Et surtout, il y a aussi les personnes morales qui sont notamment au Biopôle. Il faut savoir que le Biopôle a maintenant plusieurs milliers d'employés et commence à devenir une entité, auparavant surtout formée de startup, tandis que maintenant il s'agit passablement d'entreprises qui rapportent de l'argent. Donc on a dû augmenter un petit peu les revenus. Et finalement les discussions avec le Canton des suivis de l'ACI concernent un certain nombre de dossiers.

Le Président lit l'amendement proposé par la Cofin avant de passer au vote :

Amendement :

- remplacer les estimations de la commune par les estimations du Canton une fois que les chiffres sont connus (péréquation, cohésion sociale, police).

Il ouvre la discussion.



M. Maurice Mischler, Municipal, prend la parole. Le problème que soulèvent certains membres de la commission des finances est un problème lancinant chaque année concernant le cycle du budget. C'est-à-dire qu'on commence le budget au mois de juin en demandant aux services de nous demander un certain nombre de désidératas et de projets. Ensuite, on le mûrit pendant l'été avec notamment Monsieur Niklaus et l'ensemble du service de la bourse. On discute avec un certain nombre de services s'il y a des choses assez importantes et on concocte le budget à peu près vers fin août, début septembre, où il est discuté en général pendant une journée entière par la Municipalité. Et on le fait à ce moment-là pour pouvoir le livrer à la commission des finances suffisamment tôt pour qu'elle puisse le lire, l'éplucher, faire un certain nombre de travaux dessus. Évidemment, les estimations des grandes dépenses qui ne sont pas dépendantes de notre budget, c'est à dire la facture sociale qui s'appelle maintenant la facture de la cohésion sociale, sont la même chose et à peu près les mêmes chiffres, et en plus la péréquation intercommunale et d'autres types de dépenses comme la police, les TL, la CISTEP, etc. Mais ces chiffres arrivent bien entendu extrêmement tard. Et s'il fallait les intégrer au niveau du budget, on ne pourrait pas vous fournir de budget consolidé et surtout tous les calculs qui doivent être faits en ce qui concerne la marge d'autofinancement et d'autres calculs qui doivent être envoyés au Canton et surtout fournis à la commission des finances. Si bien qu'à la commission des finances, nous avons donné les chiffres que le Canton a donné. Mais, il s'empresse de le dire, ces chiffres sont aussi des estimations. Donc ce sont des estimations qui sont faites par le Canton, parce que c'est assez difficile que ce soit la facture pour la cohésion sociale ou la péréquation, car c'est dépendant des résultats de l'ensemble des 300 communes du Canton. Bien malin est celui qui peut faire des estimations qui sont précises par rapport à cela. On a quand même des fourchettes qui sont relativement importantes. Donc il en veut pour preuve qu'effectivement on a reçu de la part du Canton un certain nombre de données, par exemple la cohésion sociale Cantonale. Nous avons estimé un paiement de CHF 9'702'000.- alors que le Canton n'a fait une estimation que de CHF 9'037'000.-. Alors effectivement, ça fait une différence qui est assez énorme, mais en fait le Canton a fait aussi des estimations concernant la péréquation intercommunale qui fait que, et là on s'est trompé dans l'autre sens, l'alimentation était de CHF 323'900.- pour Épalinges, alors que le Canton a estimé CHF 800'082.-. Donc si on fait le plus et le moins sur une somme avec la police de CHF 11'420'680.- que le Canton a estimé qu'Épalinges doit payer au pot commun, donc facture sociale et cohésion sociale, nous à Épalinges on a fait une estimation de CHF 11'526'800.-, soit une différence de CHF 106'114.-. Si vous faites en pourcentage la différence cela correspond à 0,93%. Pour une somme pareille, alors bien sûr c'est CHF 100'000.- qu'on ne doit pas négliger, cela ne change rien au résultat global. Pourquoi? Parce qu'on remplace des chiffres faux par d'autres chiffres faux. Alors si par exemple la Municipalité avait prévu dans le budget de faire un certain projet qui nous coûterait même CHF 50'000.- ou CHF 5'000.- et que le Conseil communal trouvait inopportun, la Municipalité considère que c'est tout à fait opportun de changer cette ligne de budget. Pourquoi? Parce que c'est quelque chose sur lequel on a la mainmise. Tandis que là, la commission des finances vous propose, il le redit encore une fois, de changer des chiffres qui sont estimatoires, qui sont évidemment faux puisque ce sont des estimations, par d'autres estimations. Et en ayant été lui-même à la commission des finances au Grand Conseil, il peut vous dire que les estimations sont faites sur des bases mathématiques qui ne sont pas beaucoup plus évoluées que les estimations qui sont faites par notre boursier. Donc, si vous acceptez cet amendement, il faudrait au service des finances à peu près une journée pour changer tous les chiffres en ce qui concerne le taux d'autofinancement, etc., pour pouvoir avoir des chiffres qui sont « consolidés », mais qui, une fois qu'on aura les comptes, seront certainement faux parce que la péréquation intercommunale est dépendante du résultat de chaque commune du



Canton. Par exemple, la commune de Saint-Prex doit payer passablement, notamment pour son énergie parce qu'elle s'est mise dans les gros consommateurs, et donc doit payer le prix de l'augmentation mais qui n'est pas donné par les grands services, etc. Chaque commune a sa spécificité. Donc la Municipalité, pour toutes ces raisons, vous enjoint de ne pas accepter cet amendement.

M. Alain Monod, Syndic, rajoute une précision aux éléments techniques qui viennent d'être apportés par Monsieur Mischler. Les informations qu'on a reçues du Canton, les dernières encore lundi passé 31 octobre, sont bien mentionnées « prévisionnel ». Quand on parle de la cohésion sociale, c'est marqué compte prévisionnel ou facture prévisionnelle. Pourquoi ? Les députés qui sont dans la salle le savent, les anciens députés aussi. La commission des finances du Grand Conseil est en train de discuter ces jours du budget Cantonal 2023. Il y a d'ailleurs déjà eu des échos dans la presse. Et suivant les décisions d'une part de la commission des finances Cantonales et d'autre part du plénum, le budget Cantonal est voté juste avant Noël, début décembre. Les députés siègent, si c'est encore le cas, les mardis et mercredis de décembre, pour discuter du budget. Et suivant les décisions qui pourraient être prises par le Grand Conseil, ces chiffres dont Monsieur Mischler a parlé en disant qu'on remplacerait des chiffres faux par d'autres chiffres faux, peuvent encore évoluer selon les décisions de la commission des finances Cantonale et du Grand Conseil vaudois.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement de la CoFin.

Au vote, l'amendement de la CoFin est refusé avec 14 oui, 42 non et 15 abstentions.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du Budget 2023.

Au vote, le Budget 2023 est accepté à une large majorité avec 61 oui, 2 non et 8 abstentions.

8. RÈGLEMENT ET TARIF DES ÉMOLUMENTS DE L'OFFICE DE LA POPULATION - PRÉAVIS 18/2022.

Avant de traiter ce sujet, le Président apporte quelques précisions. Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport, la CoFin est bien concernée par ce sujet. Malheureusement, celle-ci étant prise par l'étude du budget, s'est un peu oubliée. Le Président de la CoFin, M. le Conseiller Michael Crottaz s'étant aperçu de l'erreur a réuni la CoFin récemment pour étudier l'objet et nous faire parvenir un rapport validant le préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Alain Monod, Syndic, prend la parole pour informer le Conseil que la Municipalité se rallie à l'amendement présenté par la commission ad hoc.

M. Erich Dürst adresse une question à la Municipalité. Dans le point quatre du préavis, le titre indique « Modifications proposées du règlement ». On voit ensuite très clairement les modifications proposées en ce qui concerne les émoluments. Selon ce qui apparaît dans le préavis, il ne semble pas avoir d'autres modifications. Or, on peut supposer que l'article six est nouveau parce que s'il existait déjà dans le présent règlement, on ne voit pas bien pourquoi la Municipalité nous aurait soumis un préavis. Et donc ma question est tout simplement de savoir quelles sont les éventuelles autres modifications du règlement, parce que



malheureusement le préavis est muet à ce sujet. Peut-être qu'il n'y en a pas, mais cela ne lui semble pas très clair.

M. Alain Monod, Syndic, répond que sauf erreur de sa part, il ne prend pas beaucoup de risques en disant que dans le règlement précédent, il n'y avait pas cette notion de délégation de compétence.

M. Erich Dürst rétorque que M. Monod ne répond pas entièrement à sa question parce que sa question est de savoir s'il y avait éventuellement d'autres modifications du règlement qui nous étaient également proposées et qui ne sont pas visibles parce que celle-ci non plus n'était pas visible. Donc c'est là-dessus que porte sa question.

M. Alain Monod, Syndic, s'excuse de ne pas avoir été assez précis et confirme qu'il n'y a pas d'autres modifications du règlement que certains émoluments et ce nouvel article 6.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement de la commission ad hoc.

Amendement :

- La reprise de la terminologie de l'article 1 a.7. à l'article 1 f.3., soit : « par personne bénéficiant de prestation sociale AI/PC/RI, permis N, F et S si bénéficiaires d'une attestation d'exonération ».

Au vote, l'amendement de la commission ad hoc est accepté à une large majorité avec 63 oui, 2 non et 5 abstentions.

Le Président passe au vote du préavis 18/2022 tel qu'amendé.

Au vote, le préavis 18/2022 amendé est accepté à une large majorité avec 62 oui, 3 non et 3 abstentions.

9. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « POUR LA CRÉATION D'UN FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX COÛTS DE L'ÉNERGIE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat. Ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

M. Erich Dürst prend la parole. Tout d'abord, il déclare ses intérêts. Il est directeur de l'EVAM et à ce titre connaît bien certains mécanismes liés aux aides sociales. Il intervient ce soir parce que sur le fond, il comprend parfaitement l'intention de notre collègue M. Pidoux. Bien sûr que nous sommes tous concernés par la situation actuelle en termes d'augmentation de coûts, d'ailleurs pas que les coûts de l'énergie, il y a aussi d'autres coûts qui augmentent. Et donc nous sommes tout à fait d'accord que cela peut mettre en danger, sur le plan économique, un certain nombre de ménages. Maintenant, il pense qu'il est très délicat, voire dangereux, de vouloir faire de la politique sociale dans l'urgence, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des effets de seuil qui apparaissent. Et c'est assez complexe de déterminer des critères, des manières de faire pour attribuer ce type d'aide. Et en plus, c'est aussi une



question au niveau du financement si une aide supplémentaire est accordée. On l'a entendu tout à l'heure avec certaines interventions au sujet du budget, pare que cela représente une charge supplémentaire. Et donc la question est aussi de savoir comment est financée cette charge supplémentaire et de quelle manière. Sur quelles autres dépenses éventuellement elle empiéterait et priverait d'un autre côté les mêmes ménages nécessaires, peut-être dans un certain nombre de prestations. Donc, sur le fond, il trouve l'idée assez pertinente, mais sur la forme, il ne trouve pas que ce soit le bon moyen de procéder parce qu'il y a trop d'inconnues et trop d'effets pervers qui pourraient se produire.

M. Julian Pidoux prend la parole. Il entend bien ce que notre collègue M. Dürst dit. C'est vrai que ce n'est pas un exercice facile. D'ailleurs, le postulat le met en évidence. Cela ne serait pas parfait. Ici, nous avons évoqué quelques pistes. Très concrètement, au niveau du financement, il reste des fonds de ce qu'il a pu comprendre relativement importants dans le fonds Covid, qui ne sont pas utilisés. Peut-être que la Municipalité nous en dira un petit peu plus. Donc au démarrage on aurait déjà des fonds inutilisés qui à priori ne péjoreraient pas d'autres personnes dans ce cas-là. Et puis ensuite, par rapport à l'attribution, c'est vrai que ce sera difficile de pouvoir toucher tout le monde, mais on est aujourd'hui dans une situation d'urgence dont on espère qu'elle ne durera pas. Et à notre avis, si on peut aider 90% des gens qui ont besoin d'être aidés, c'est dommage de les priver de cette aide importante aujourd'hui, parce que malheureusement, en l'état actuel, il y a peut-être un faible pourcentage qui souffrirait de ces effets de seuil. Il pense que c'est dommage de renoncer à cette possibilité, parce qu'aujourd'hui c'est un vrai problème. Il y a des foyers qui vont réellement souffrir de ces augmentations. On le voit déjà dans les pays qui nous entourent ; l'Angleterre discute de ces cas parce qu'il y a des familles de classe moyenne qui sont en difficulté. Et c'est surtout l'aspect de ces augmentations cumulées, c'est à dire l'électricité, le gaz, le mazout où on commence à avoir des problématiques. Donc, il vous invite à soutenir ce postulat. Ici, il y a des pistes, mais il est certain que la Municipalité trouvera des mécanismes aussi équitables que possible pour agir rapidement. Et oui, c'est une aide d'urgence parce que c'est maintenant que nous avons besoin d'aider nos citoyens qui en ont le plus besoin.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, la prise en considération du postulat est acceptée avec 43 oui, 17 non et 10 abstentions.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Mme Noémie Neumann Donegani. Interpellation « Taxe communale alimentant le FEED » : lors du Conseil du 9 novembre 2021, le nouveau règlement du FEED (fonds d'efficacité énergétique et de développement durable) a été adopté. Celui-ci prévoit la création d'une taxe de 1.5 ct par kw/h maximum. La création de cette taxe découlait de la baisse du tarif des SIL, à la suite d'une condamnation pour trop payés. Dans la foulée de l'adoption de ce règlement, la commune d'Épalinges annonçait la mise en place de cette taxe pour 2022 à hauteur de 1.2 ct/kwh.

Depuis, avec les événements internationaux que nous connaissons, le cours du kw/h a flambé et les SIL ont annoncé une augmentation du tarif de base de plus de 6 cts par kw/h dès le début 2023, soit un montant 4 fois supérieur à la baisse de 2022.



Lors des discussions entre la commission ad hoc nommée pour étudier ce nouveau règlement et la Municipalité, celle-ci a répondu à un commissaire posant la question en cas d'augmentation, elle cite le rapport : « Le Municipal répond que si le tarif de l'électricité augmente, la Municipalité reviendra vers le Conseil avec un nouveau préavis ».

Malgré l'annonce des SIL cet été, il n'y a pas de préavis comme annoncé à ladite commission. A l'heure où le coût de l'électricité va augmenter de 30% pour les habitants de notre commune, les Vert'libéraux souhaite savoir comment la Municipalité va acter et tenir son engagement sur le montant de cette taxe. Les délais et l'urgence ne permettant plus d'attendre un nouveau préavis, nous posons donc la question quelle action la Municipalité compte faire concernant ce sujet.

Le Président demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

M. Maurice Mischler, Municipal, répond à Mme Neumann Donegani en précisant qu'elle aura droit à une réponse circonstanciée lors du prochain Conseil. Toutefois, il y a tout de même une chose assez importante, c'est à dire que l'augmentation qui est actuellement en cours n'est pas une augmentation qui est structurelle. Il ne peut pas donner une réponse tout de suite à cette interpellation, car il faut évidemment en discuter en Municipalité avec la commission du Fonds d'efficacité énergétique qui a le pouvoir de faire des propositions à la Municipalité qui peut adapter cette taxe sans faire effectivement de préavis. Il rend attentive Mme Donegani que la réponse qu'il avait donnée à la commission à ce moment-là, évidemment on est plus intelligent par la suite, portait sur une augmentation structurelle. Alors là bien malin est celui qui peut répondre à la question pour savoir si c'est une augmentation conjoncturelle, c'est-à-dire liée à la guerre en Ukraine et à tous les problèmes d'alimentation qu'on a, notamment avec le gaz, parce qu'on sait que les problèmes électriques qu'on a actuellement sont liés à l'approvisionnement de gaz. Et l'idée, c'est que maintenant les fournisseurs d'électricité doivent revoir leur Business model. Et par leur réaction, il y a eu une augmentation qui est très forte. Maintenant, ça tend à redescendre et il pense qu'il est important de ne pas faire le yoyo par rapport à ces taxes. Mais à nouveau, on va en discuter en Municipalité, on va en discuter lors de la séance du FEED, parce que chaque année il y a une séance avec le FEED où on revoit justement les subventions qu'on va donner, mais aussi la taxation par rapport à l'énergie. À ce moment-là, ça sera discuté et on vous donnera réponse par rapport à cette demande.

Mme Marisa Dürst. Interpellation « Sur le réemploi des éléments de construction » : dans quelques semaines, voire quelques mois, notre Conseil communal devra se prononcer sur la construction d'infrastructures liées au chauffage à distance. Si le site de la voirie est retenu et accepté par notre organe délibératif, un bâtiment devra être détruit. Construit relativement récemment, tout porte à croire que les portes, fenêtres, parois, poutres, charpente, façades, voire éléments structurels sont encore en bon état.

Avant de nous présenter un projet tout ficelé, elle souhaite interpellier la Municipalité sur les aspects suivants :

1. Dans quelle mesure le projet intègre-t-il le réemploi, dans le nouveau bâtiment, des éléments de construction du bâtiment qu'elle envisage de déconstruire ?
2. Quels éléments seront-ils réemployés dans la nouvelle construction ?
3. Est-il possible de faire évoluer le projet afin d'intégrer au maximum le réemploi d'éléments de construction existants ?
4. De quelle manière la Municipalité compte-t-elle intégrer la politique du réemploi dans les futurs projets de construction et de rénovation ?



Le Président demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

11. DIVERS

M. François Puricelli. S'agissant du fonctionnement de notre Conseil, aujourd'hui nous avons eu des votes électroniques qui remplacent le vote à main levée. Il regrette qu'on ne voit pas, après le résultat du vote, la manière dont nous avons voté individuellement sous forme d'un tableau. Ce tableau apparaissait lors des dernières séances. Il a disparu. Il trouve quand même important, en tout cas en qualité de chef de groupe, de savoir au moins comment son groupe a voté. Il est sûr que concerne toutes et tous de savoir comment on vote, sauf si c'est un vote à bulletin secret qui est une procédure du règlement dans certains cas particuliers. Sinon on vote comme avant, lorsqu'on levait la main. Il dit sa petite frustration de ne pas voir comment les conseillers votent.

Le Président s'excuse et informe le Conseil que la demande de M. Puricelli sera prise en compte lors du prochain Conseil. Et les résultats de ce soir seront transmis.

M. Félix Schmidt. Il regrette de devoir prendre la parole ce soir pour répondre à la lettre de la Municipalité qui vous a été lue par notre Président en début de séance. Il y avait en fait deux lettres. Une première qu'il a reçu en avance et une deuxième, celle qui vous a été lue, qui lui a été remise peu de temps avant la séance du Conseil et dont il n'a pas pu prendre connaissance avant. Il se réserve la possibilité de répondre plus précisément lorsqu'il aura pu analyser cette lettre.

Il a beaucoup travaillé ce week-end pour essayer de demander à la Municipalité de ne pas parler de cela devant le Conseil, de garder la confidentialité. On aurait pu régler ce problème entre quelques yeux avec le Bureau du Conseil. La Municipalité en a décidé autrement et il le regrette. Vous verrez pourquoi.

Il interprète le fait que la Municipalité ait refusé la confidentialité comme une volonté délibérée de salir sa réputation et de lui nuire. Il prendra le cas échéant les mesures qui conviennent. Venons-en aux faits.

Oui, il a été convoqué mercredi passé par le Bureau du Conseil qui lui a fait part de la lettre reçue de la Municipalité et datée du 17 octobre 2022.

Suite à ses remarques sur des faits erronés, elle a été corrigée par l'avocat de la Commune. Il a donc reçu la seconde lettre qui vous a été lue tout à l'heure.

Oui, en tant que cadre de CSD, il a représenté occasionnellement CSD dans ce conflit qui dure depuis une dizaine d'années entre la Commune, CSD et l'assurance Axa Winterthur. Le projet en question n'était pas le sien, mais en tant que cadre, il doit faire face aux problèmes en cours et défendre l'intérêt de l'entreprise. Le tribunal décidera des responsabilités dans cette affaire. Il n'était pas présent à la séance invoquée par ce courrier où a été évoquée cette question de la couverture de la route de Berne, c'est son avocat qui en a fait état, paraît-il. Donc il n'a rien à voir dans le fait que ce sujet ait été invoqué par le tribunal. Une fois de plus, il n'y était pas. Il laissera l'avocat de CSD se prononcer sur les faits qui le concernent.

Oui l'idée d'utiliser les matériaux d'excavation des futurs chantiers du M2 et M3 pour couvrir la route de Berne a été développée par CSD dans le cadre d'un mandat de la direction du projet M2/M3 visant à trouver des solutions pour ces matériaux. Il faisait en effet partie du petit groupe de travail à ce sujet. Ce serait une opportunité fantastique de résoudre la césure de notre territoire par cette artère, de supprimer ses nuisances et d'apporter une plus-value énorme à ses habitants, par une mise en valeur de surfaces au profit de tous. On pourrait ainsi largement



recupérer des surfaces permettant notamment par exemple de déployer des infrastructures sportives, un vrai centre pour la commune ou autres, ainsi que des cheminements confortables entre l'est et l'ouest de la commune.

Ce projet s'il se réalise serait une chance pour le Canton, car il permettrait d'offrir une solution la plus écologique et économique au problème de l'évacuation des terres d'excavation des chantiers futurs du M2 et M3, le Canton manquant de solution de stockage de tel matériaux propres à des distances raisonnables.

Il serait une grande chance pour l'environnement, car il éviterait un transport d'un grand volume de matériaux sur de longues distances, transport effectué essentiellement par camions depuis la Blécherette. Il serait aussi une grande chance pour notre commune, pour les raisons invoquées ci-dessus, mais aussi parce qu'il pourrait être intégralement financé par le Canton et la Confédération.

Ce projet constitue donc une chance inouïe et un projet majeur pour Épalinges. En outre, les principaux opposants potentiels seraient les voisins touchés par le bruit du chantier, mais ces voisins, dont il fait partie, seront aussi les principaux bénéficiaires d'un territoire futur libéré du bruit infernal de la route de Berne.

Dès que l'idée est apparue en début d'année, il l'a présentée à Mme Crottaz qui en a fait part à la Municipalité. Il en a également fait mention à la commission d'urbanisme. Le retour oral de la Municipalité était positif, voyant, sous réserve d'une vérification de la faisabilité, une opportunité intéressante pour Épalinges. La Municipalité nous a donc donné son aval oral pour le développer avec le Canton. Nous avons été mandatés par le maître d'ouvrage pour une première analyse de la faisabilité technique et environnementale, d'ailleurs très positive, et en avons évidemment informé également le Canton, le principal intéressé.

Oui, il s'est engagé personnellement pour essayer de faire avancer cette idée qui lui semble excellente pour le Canton, pour l'environnement et pour Épalinges. Et aussi pour lui parce qu'il habite aussi dans la région concernée. Avouons aussi nos intérêts.

Nous n'avons donc pas agi dans le dos de la commune, bien au contraire, nous avons voulu intégrer l'avis de la commune très tôt dans ce dossier, en toute transparence.

Il aurait apprécié recevoir des remerciements de la Commune pour cette idée qui mériterait d'être développée. Mais comme vous avez pu le voir, cela n'a pas l'air d'être le style de notre Municipalité.

S'agissant d'un projet aussi important et nouveau pour la Commune, mais qui n'est encore qu'au stade d'idée, il regrette vivement que l'information au Conseil se fasse via un problème de conflit juridique lié à CSD ou à sa personne. On aurait attendu de la Municipalité qu'elle distingue le projet de couverture de la route de Berne de l'affaire de responsabilité en cours au tribunal, comme le recommande d'ailleurs le Canton dans le courrier qui a été cité.

Il est vrai que si ce projet de couverture de la route de Berne se fait, il réglerait très probablement de facto la question de ce terrain de sport qui glisse, puisque ce terrain pourrait être intégré et stabilisé par le comblement du vallon. On aurait alors une sortie élégante à ce conflit qui n'a que trop duré. Vous aurez compris, il espère que ce projet de couverture de la route de Berne dépasse très largement, pour Épalinges, le conflit lié au terrain de sport, dont le résultat dépendra des décisions du tribunal, ou les envies de revanche de certains membres de la Municipalité envers un conseiller.

Il ne voit par ailleurs pas en quoi le fait que son avocat ait présenté cette idée de comblement à l'experte désignée par la juge serait de nature à desservir la commune. Bien au contraire, si une solution élégante pour sortir de ce problème pouvait être développée, elle serait dans l'intérêt de tous. Le but du tribunal ici n'est pas de punir mais de trouver une solution financière à ce conflit.



Les conflits d'intérêts sont très fréquents dans un Conseil communal. On les trouve notamment pour la plupart des décisions fiscales, d'aménagement du territoire ou de projets suscitant des oppositions ou des pétitions pour lesquels nous sommes tous concernés. Ils se règlent généralement par la communication transparente des intérêts personnels, et parfois par la récusation pour certaines décisions ou discussions, et pas par l'attaque publique des concernés. Pour sa part, il n'a aucun problème à se récuser lorsque l'on parle de cette question du terrain de sport ou de la procédure en cours où CSD est impliqué. Il l'a fait en commission de gestion, qui a siégé sans sa présence lors des discussions sur ce sujet, ses collègues peuvent en témoigner. Il continuera à annoncer la couleur lors des prochaines discussions, notamment en commission d'urbanisme, et à se récuser si nécessaire, en commission ou en plenum. Comme président de la commission d'urbanisme, il se fera remplacer si nécessaire par le vice-président si la commission le juge nécessaire.

Il ajoute que toute cette discussion est sans objet, il l'a signalé à la Municipalité, puisqu'il a dans tous les cas quitté ses fonctions de direction de CSD depuis le début de l'année 2022. En outre, dans la mesure où il fête aujourd'hui-même son 65e anniversaire – merci à la Municipalité pour ce cadeau empoisonné - la question de sa récusation se règlera d'elle-même très rapidement avec la fin de son mandat de président et le règlement de ses intérêts financiers dans cette société à la fin de ce mois.

D'ici quelques semaines, par ironie, il aura sur ce dossier exactement le même rôle que M. le Syndic Monod, signataire de la lettre de la Municipalité, à savoir le rôle d'un ex-cadre retraité d'une société impliquée dans cette affaire de terrain de sport. S'il a pu signer cette lettre sans se récuser, il sera aussi libre que lui pour s'exprimer sur cet objet.

Finalement, plutôt que de s'attaquer personnellement ce qui n'apportera rien à la commune, il attend de la Municipalité qu'elle s'engage avec force pour tout mettre en œuvre pour que ce projet se réalise dans l'intérêt majeur de notre commune. Il y a un train à prendre, ce projet se réalisera s'il est coordonné avec le projet du métro. Si nous n'arrivons pas à développer et autoriser ce projet avant le début des travaux du M2/M3, le projet sera à tout jamais impossible, pour des raisons financières évidentes. Il nous encourage tous à nous mobiliser pour faire tous ensemble ce qu'il faut pour que ce projet avance, et trouver des solutions aux problèmes qu'il y aura, car il y en aura forcément. Il est dans l'intérêt de notre commune de collaborer et de pousser pour que ce projet se réalise le plus rapidement possible.

M. Alain Monod, Syndic, répond à M. Schmidt. Il ne va pas rentrer longtemps dans la polémique. Première remarque, cette attaque personnelle sournoise, il le dit sincèrement sur son soi-disant supposé lien d'intérêt, il va l'expliquer au Conseil. En 2011, lorsqu'il est devenu Municipal, il a clairement dit, et ses collègues MM. Jolliet et Mischler peuvent le confirmer, qu'il prendrait les sports, mais effectivement la compagnie qui défend CSD est l'assureur pour lequel il est membre de la direction, donc il se désintéresse complètement du dossier. Ce qu'il a fait, et une fois de plus ses collègues peuvent le confirmer. Il lui est même arrivé à sa propre initiative, sur certaines discussions en séance de Municipalité, de quitter la salle en disant qu'il se désintéressait du dossier. Donc cette attaque est purement infondée. Il n'était pas Syndic en 2011 quand on a commencé le dossier. Il a signé cette lettre en qualité de Syndic et cela s'arrête là. Maintenant M. Schmidt fait le reproche à la Municipalité de mélanger les deux choses, et c'est précisément le reproche qu'elle lui fait dans son courrier, c'est qu'il mélange le procès et la couverture de la route de Berne. Et puis, il nous dit qu'il a reçu le courrier il y a env. 10 minutes, ce qui n'est pas vrai car la deuxième variante du courrier a été envoyée à M. Schmidt à 18h07. Alors certes, c'est une heure et demie avant, c'est peut-être un petit peu court.

M. Schmidt a dit que la Municipalité violait son droit d'être entendu. M. Monod ne croit pas



qu'un courrier de la Municipalité au Président du Bureau du Conseil nécessite un droit d'être entendu. Il ne s'agit pas d'une décision administrative. Donc, là-dessus, il est tout à fait à l'aise. Ensuite de cela, notre avocat n'a pas corrigé notre lettre, comme le dit M. Schmidt - d'ailleurs en une heure et demie, il a eu le temps de préparer ce qu'il vient de nous lire, donc apparemment c'était suffisant - notre avocat n'a pas corrigé notre lettre, il a complété notre courrier en fonction des messages que nous avons reçu de l'avocat de M. Schmidt ce week-end. Donc on pouvait difficilement aller plus vite en lui faisant parvenir ce courrier aujourd'hui. En plus de cela, il dit que le projet est pratiquement ficelé auprès du Canton. Monsieur le Président a lu l'extrait de la lettre par laquelle on a la réponse du Canton qui nous confirme le fait de complètement décorréliser la couverture de la route de Berne et le procès. M. Monod s'arrêtera là parce qu'il y aura probablement d'autres interventions à faire.

M. Félix Schmidt intervient à nouveau brièvement à ce sujet. Il n'a jamais dit que le projet était ficelé, bien au contraire, que ce n'était qu'une idée qui méritait d'être creusée et avec tout le support de la Commune pour que l'on puisse avancer dans cette affaire. Évidemment, quand il a reçu le texte de la Municipalité à 18h00 pour une séance à 19h30, vous imaginez bien qu'il n'a pas eu le temps de rédiger ce texte. À ce moment-là, il était à l'apéro avec sa famille pour fêter son 65^{ème} anniversaire.

Le Président informe l'Assemblée que le Bureau se réunira afin de traiter ce sujet et vous transmettra ses conclusions pour la séance du 13 décembre.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 13 décembre 2022 à 18h30 à la salle des spectacles et souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 21h25.

Épalinges, le 21 novembre

<p>Le Président :</p>  <p>Stéphane Bruneau</p>		<p>La Secrétaire suppléante :</p>  <p>Mélanie Estoppey</p>
---	---	--

Rapport du Conseil d'établissement d'Epalinges (pour les années 2020-2022)

Il paraît important - en début d'une nouvelle législature - de présenter d'une façon générale ce qu'est un Conseil d'Etablissement (CE) et d'en rappeler les compétences et les tâches qui lui sont attribuées.

Le CE d'une commune se compose de personnes regroupées en 4 quarts, représentant les autorités communales, la direction et le corps enseignant, les parents d'élèves fréquentant le ou les établissements scolaires, les organisations ou milieux concernés par la vie de l'école.

Le CE est une plateforme participative, un lieu privilégié pour échanger, relayer les besoins des utilisateurs, débattre, proposer, collaborer autour de la vie scolaire et des activités du champ du parascolaire (par exemple : transports scolaires, horaires, devoirs surveillés, réfectoire, accueil parascolaire, sécurité sur le chemin de l'école, ...). Il contribue ainsi à la bonne marche de l'établissement, au maintien d'un bon climat scolaire et à la cohérence de la journée de l'enfant-élève.

Tout membre du Conseil d'établissement peut demander qu'un objet soit porté à l'ordre du jour dudit Conseil ou proposer un projet de décision au Conseil d'établissement (droit d'initiative).

Le Conseil d'établissement exerce les compétences définies dans la loi scolaire et son règlement d'application.

- a. inviter les délégués d'un conseil des élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et examiner les demandes d'un conseil des élèves (art 67b LS) ;
- b. accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances, au maximum deux demi-journées de congé en veillant au respect des dispositions légales. Il en informe le département (art 99 et 100 LS) ;
- c. répartir les périodes d'enseignement des élèves, fixées par le règlement du 25 juin 1997 d'application de la loi scolaire (ci-après :RLS) sur neuf demi-journées ouvrables, le mercredi après-midi et le samedi tout le jour étant exclus (art 101 LS) ;
- d. donner son préavis sur le règlement interne de l'établissement avant approbation du département (art 3 RLS).

Compétences complémentaires

Le Conseil d'établissement a également un rôle consultatif et peut donner son avis aux autorités exécutives communales quant aux projets de construction, de transformation ou de réparation importante de locaux scolaires (art. 187 RLS).

L'autorité communale est libre d'agir à déléguer au Conseil d'établissement des tâches que la loi lui confie. Elle reste néanmoins responsable de ces tâches.

Un Conseil d'établissement se réunit typiquement 3 à 4 fois par année, selon les thèmes devant être abordés.

En **2020** le CEE a tenu deux séances, à savoir les 10 juin et le 8 octobre afin de traiter des thèmes suivants :

- La demande d'un soutien financier de la Municipalité aux voyages d'étude
 - Le Concept 360 à Epalinges
 - Accueil parascolaire des 10 à 12 ans
- Retour de la « Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse »

Le 20 mai, une délégation du Conseil d'établissement a pu visiter les cuisines Concordance à Crissier, qui livrent les repas pour l'AAEE et le réfectoire scolaire.

En raison des restrictions sanitaires dues à la pandémie, votre CEE ne s'est réuni qu'une seule fois, le 27 mai 2021, pour poursuivre les discussions sur les retours du Concept 360 à Epalinges, du projet de l'accueil parascolaire pour l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants de 7ème et 8^{ème}) et du retour de l'intéressante visite chez Concordance.

Lors de cette dernière de la législature 2011-2016, nous avons eu la chance de rencontrer M. Frédéric Rebeaud, travailleur social de proximité (TSP) depuis le 1er septembre 2020 au CAP.

Pour cette année 2022, le CEE a siégé quatre fois.

Comme chaque début de législature, le CE doit se réunir pour l'élection statutaire de la présidence. Ce 20 janvier, avec une seule candidature pour briguer ce mandat, votre serviteur a été réélu tacitement. Cette séance a donné l'occasion à tous les membres ainsi que la nouvelle secrétaire, Mme Anne-Claude Faillétaz de se présenter.

Mme Anne-Claude FAILLÉTTAZ, secrétaire scolaire et responsable du nouvel Office de l'enfance, de la jeunesse et des affaires sociales (OEJS) succède à Mme Fabienne GHEZA, ayant tenu avec brio et beaucoup d'engagement le secrétariat du CEE durant de longues années.

Le Conseil d'Etablissement d'Epalinges se compose de :

Autorités communales

Mme Sandrine LARGEY BOTTI (Vice-présidente du CEE)
M. Pierre JOLLIET Pierre, Municipal en charge des écoles
M. Marc VERAGUTH (Président du CEE)

Professionnels actifs au sein de l'Etablissement scolaire

Mme Virginie PRADEL, remplaçant Mme Antoinette SCHWITZGUEBEL (partie à la retraite en juillet 2021)
Mme Anne-Laure REYMOND (remplacée toute l'année depuis la fin août 2022 par Mme Isabelle ROCHAT)
M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur des Etablissements scolaires d'Epalinges)

Parents d'élèves fréquentant le ou les établissements scolaires

Mme Tiziana DUCRET, remplaçant M. Yann LAVANCHY (démissionnaire)
Mme Vanessa RANDEWIJK
M. Benjamin MIGY

Milieus et organisations concernés par la vie de l'établissement

Mme Virginie GUISAN (CAP)
Dre Céline PELET (Médecin scolaire)
Mme Sandrine RAMÒ (AAEE)

Trois autres séances ont été fixées dans l'année pour débattre des thèmes suivants :

Le 24 mars

- La discussion des horaires par rapport aux contraintes scolaires (pause de midi, début des cours dans chaque collège à 8h30, ...).
- Projet d'échanges linguistiques (proposition de M. Maeder, conseiller communal).
- Reprise du projet Quarto

Lors de la séance du 19 mai, le rapport final de l'eco-score BEELONG nous a été présenté par Mme Charlotte de La Baume (étude faite en 2020, mandatée par la Commune d'Epalinges sur l'impact environnemental des repas servis au réfectoire scolaire de Bois-Murat).

Suite à l'assemblée annuelle de l'APE le 21 septembre dernier, à laquelle les membres du CEE étaient présents, certains sujets de discussion concernant les transports scolaires (zones de recrutement), la sécurité scolaire école-bus ont déjà été traités lors de la dernière séance du 3 novembre dernier.

Pour information, des documents officiels ainsi que tous les PV des séances, après adoption, sont disponibles sur le site de notre commune: www.epalinges.ch/ecoles/conseil-detablissement

Il est à relever avec fierté que le Conseil d'Etablissement d'Epalinges fonctionne et travaille bien depuis de nombreuses années.

Mes sincères remerciements à tous les membres du Conseil d'établissement d'Epalinges pour leur engagement, la cohésion, la très cordiale et respectueuse entente lors des séances et les enrichissants échanges d'idées.

Epalinges, début novembre 2022

Président du CEE



Marc Veraguth

Lecture faite lors du CC du 8 novembre 2022

**Commission permanente d'urbanisme et des constructions.
Rapport d'activité du 01.09.2021 au 30.09.2022.**

La Commission était composée de :

Mme Anne-Marie Fischer
Mme Cosette Perfect
Mme Fabienne Bride, secrétaire
Mme Julia Margot
M. Nicolas Häusel
M. Felix Schmidt, vice-président
M. Christian Terrier
M. Alano Cauderay, président

Elle a été amenée à étudier trois préavis politiquement très sensibles :

Préavis 25-2021 Le Cloalet

Ce préavis a donné lieu à 5 séances du 17.11.21 au 27.01.22 dont 3 en présence de représentants de la municipalité et des propriétaires. Les conclusions du préavis ont finalement été acceptées à l'unanimité moyennant deux amendements lesquels ont été acceptés par la suite par le Conseil.

Préavis 08-2022 Zone réservée

Ce préavis a donné lieu à 3 séances du 08.03.22 au 05.04.22. Les échanges avec les représentants de la municipalité se sont déroulés dans un climat d'écoute et de partage dans une bonne ambiance. Ce préavis a passé deux fois devant le Conseil. La première fois la commission avait accompagné son approbation par un amendement qui posait problème. Le Conseil a alors décidé de reporter le vote à une séance ultérieure vu qu'une représentante de la municipalité devait voir le Canton, quelques jours après, entre autres pour en discuter. Suite à cette rencontre et aux assurances du Canton, l'amendement a été retiré, et la commission a proposé l'acceptation des conclusions du préavis par 7 voix, et une voix contre, conclusions qui ont été acceptées par la suite par le Conseil.

Préavis 10-2022 Le plan Directeur communal

Ce préavis a donné lieu à 6 rencontres entre le 12 avril et le 9 août 2022. Le dossier est épais et il est difficile d'en saisir rapidement tous les aspects et ses conséquences. Les échanges et les débats avec la représentante de la municipalité se sont déroulés dans un climat excellent, d'écoute et de partage, et avec un esprit très constructif. Plusieurs demandes d'ajouts de la part de la commission ont été acceptées. Les conclusions du préavis ont été acceptées à l'unanimité accompagnés de quatre vœux, afin d'attirer l'attention de la Municipalité sur des demandes jugées importantes mais ne pouvant être satisfaites. Le Conseil y a donné suite.

Le traitement de ces trois préavis a demandé comme, vous le voyez, beaucoup d'engagement de la part des commissaires, car les sujets étaient susceptibles d'impacter de manière importante le paysage futur de notre commune. Ce qui soulevait, bien sûr, beaucoup d'inquiétude de la part du Conseil et de la population. La commission se devait

donc de les porter avec la municipalité et pas seulement d'en prendre acte. D'où la nécessité de bien s'en imprégner et de bien en connaître les enjeux. Conscient de cela, chacun.e a tenu à s'engager pleinement en participant si possible à toutes les séances. Car il était important de ne pas perdre le fil de la discussion et des réflexions menées. Les échanges avec les représentants de la municipalité furent excellents à l'exception d'un couac au début de la législature.

En effet, il préexistait une méfiance de la part de certains commissaires vis-à-vis de ce que pouvait proposer la municipalité, héritée semble-t-il de la précédente législature. Par ailleurs, la municipalité craignait une forte opposition au projet du Closalet, vu les problèmes que ce projet avait suscités précédemment. C'est ainsi que le dialogue a démarré sur un mauvais prérequis. La tension était perceptible. Le manque de confiance réciproque. Ce qui a eu pour objectif d'entraver le bon déroulement des échanges. Pensant que la commission ne fonctionnait pas bien et que certains commissaires faisaient obstruction, ce qui n'était pas le cas, la municipalité a exercé une forte pression sur la commission et son président, et a prié le bureau du Conseil d'intervenir afin de remettre de l'ordre dans le fonctionnement de celle-ci. La commission a laissé passer l'orage. Puis les choses se sont calmées et la confiance est petit-à-petit revenue, car tout le monde a compris que tous, toutes, tiraient à la même corde. C'est ainsi que la commission est finalement parvenue, après cette péripétie, à mener, par la suite, ses travaux dans un climat tout à fait excellent et serein.



Alano Cauderay
Président de la CUC

Epalinges le 22.10.2022